



Commune de Cormeilles en Vexin

49 rue Curie – 95830 Cormeilles en Vexin

Téléphone : 01.34.66.61.19 – Télécopie : 01.34.66.41.63
courriel : mairie-cormeillesenvexin@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° DELIBERATION :
2014-73

Nomenclature :
3-5 : autres actes de
gestion du domaine
public

Date de convocation :
17 Octobre 2014

Date d'affichage :
17 Octobre 2014

| | |
|-------------|----|
| En exercice | 15 |
| Présents | 11 |
| Votants | 15 |
| Absent(s) | 4 |

OBJET :

**Columbarium :
fixation des tarifs
et des durées**

Certifié exécutoire, les formalités de publication ayant été effectuées et transmis au Représentant de l'Etat en vertu de l'article 2131-3 du CGCT.
le

Le mardi 28 octobre 2014 à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17 octobre 2014, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques BELLET, Maire de Cormeilles en Vexin.

Étaient présents : M. Jacques BELLET, Mme Aline SAURET, M. Daniel LE MOINE, Mme Carole ROZIER, M. Martial RICHARD, M. Bernard VION, Mme Angéla RODRIGUEZ, Mme Christine BEIS, M. Vincent IBRELISLE, Mme Maria-Luisa SALOU, Mme Catherine FLACONNECHE

Absents excusés :

Mme Laurence BELOUIN ayant donné pouvoir à M. Jacques BELLET
Mme Isabelle DESTELLE ayant donné pouvoir à Mme Aline SAURET
M. Vincent DUPUIS ayant donné pouvoir à M. Daniel LE MOINE
M. Laurent FLOUX ayant donné pouvoir à Mme Catherine FLACONNECHE

Madame Christine BEIS est élue secrétaire de séance suivant l'article 2124-15 du CGCT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un columbarium a été installé dans le cimetière en juillet dernier.

Le columbarium est constitué pour l'instant de 6 cases pouvant contenir 2 urnes chacune et qui seront proposées aux familles des défunts.

Sur proposition de la commission des finances réunie le 23 octobre 2014, cette prestation pourrait être proposée sur la base des durées et des tarifs suivants :

| Durée | Prix |
|-------------------------|----------|
| Case columbarium 15 ans | 300.00 € |
| Case columbarium 30 ans | 500.00 € |
| Cavurne 15 ans | 150.00 € |
| Cavurne 30 ans | 250.00 € |
| Jardin du souvenir | gratuit |

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
APPROUVE la proposition ci-dessus.

La présente délibération sera adressée :

- au contrôle de légalité selon d'article 2131-3 du CGCT
- au comptable municipal

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE.

Le Maire,
Jacques BELLET.

